

Absence à une épreuve

Par **bamyas**, le **02/05/2015** à **10:27**

Bonjour tout le monde, je ne sais pas si ce topic a déjà été abordé mais mon cas est de toute façon un peu particulier.

Donc voilà, j'ai eu un gros problème de réveil (malheureusement ça n'arrive pas qu'aux autres) mais je me suis présentée environ 30 minutes après l'épreuve devant le doyen. Il m'a dit que je pourrai repasser la matière en juin mais je vois tout le monde dire qu'on ne passe en 2e session que pour motif exceptionnel. Comment puis-je faire pour passer aux rattrapages? Est-ce que le fait que le doyen m'ait lui même dit que je pourrai change quelque chose?

PS: je suis à Nancy si ça change quelque chose

Merci d'avoir lu et pour vos réponses [smile25]

Par **Yn**, le **02/05/2015** à **11:38**

[citation]mais je vois tout le monde dire qu'on ne passe en 2e session que pour motif exceptionnel[/citation]

Qu'entends-tu par deuxième session ?

Selon moi, ton absence à l'épreuve est injustifiée, tu auras conséquemment 0/20. Inutile de dire que compenser cette note avec les autres matières est très improbable, tu devras donc faire un tour par les rattrapages.

La session de rattrapage est automatique si tes notes ne sont pas assez bonnes (comprendre inférieures à 10/20 sur l'année).

Par **marianne76**, le **02/05/2015** à **12:17**

Bonjour

[citation]Selon moi, ton absence à l'épreuve est injustifiée, tu auras conséquemment 0/20. [/citation]

En principe ce n'est pas zéro mais "défaillant"

Par **bamyas**, le **02/05/2015** à **14:37**

Oui mais le truc c'est que c'est le doyen lui même qui m'a dit que j'irai aux rattrapages en juin du coup je me dis que ça doit sûrement changer quelque chose?
Surtout que je me suis présentée quand même pour prouver ma bonne foi

Par Yn, le **02/05/2015 à 15:40**

[citation]Oui mais le truc c'est que c'est le doyen lui même qui m'a dit que j'irai aux rattrapages en juin du coup je me dis que ça doit sûrement changer quelque chose? [/citation]
Si tu n'as rien signé, rendu aucune copie, bref s'il n'y a aucune trace de ta présence, on ne peut pas te dire.

La majorité des universités ouvrent les rattrapages à tous les ajournés, peu importe la raison. D'autres autorisent un passage à la session 2 si les absences sont justifiées ou si la moyenne générale est suffisante (7 ou 8/20).

Renseigne-toi sur les modalités à Nancy.

Par **bamyas**, le **02/05/2015 à 16:03**

Non je n'ai rien signé mais tu crois vraiment que le doyen de ma fac/mon prof dans cette matière m'a clairement dit tu viendras aux rattrapages de juin pour après me la mettre à l'envers et dire que ce n'est plus possible?

Moi tout ce que je veux c'est accéder aux rattrapages et ne plus être défaillante pour avoir mon année

Par **marianne76**, le **02/05/2015 à 16:36**

Je vous conseille vivement de demander le règlement des examens au secrétariat et de vous y plonger. la réponse est dedans

Par **bamyas**, le **02/05/2015 à 16:41**

Ok merci pour vos réponses